



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 mars 2009

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/03/2009

D - 20090089

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 mars Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Sarah BROMBERG, Mme Martine DIEZ,

Musée d'Aquitaine. Convention de partenariat entre la D.R.A.C., le curé affectataire de l'église St Bruno et le Museo Nazionale Del Bargello Di Firenze. Prêt du buste de François de Sourdis. Signature. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine), en sa qualité de propriétaire, la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles – Conservation des Monuments historiques), s'agissant d'un objet mobilier classé Monument Historique et le Curé de l'église Saint Bruno, en sa qualité d'affectataire, ont accepté de prêter à titre gracieux le buste du Cardinal François Escoubleau de Sourdis, réalisé par Gian Lorenzo Bernini (Le Bernin) en 1622, au Museo Nazionale del Bargello di Firenze, à Florence (Italie) en vue de la présentation lors d'une exposition intitulée

« Gian Lorenzo Bernini la nascita del ritratto barocco » prévue du 2 avril au 12 juillet 2009.

Une convention a été établie stipulant les droits et obligations des parties, et notamment les conditions de son transfert entre la National Gallery of Canada à Ottawa où il est actuellement présenté et l'Italie. Les conditions de son retour en France sont également posées.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mars 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire**

CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA DRAC, Le CURE
AFFECTATAIRE DE L'EGLISE ST
BRUNO, LE MUSEO NAZIONALE
DEL BARGELLO DI FIRENZE ET
LA VILLE DE BORDEAUX (Musée
d'Aquitaine)

PRET DU BUSTE DE FRANÇOIS DE
SOURDIS EN VUE DE
L'EXPOSITION « GIAN LORENZO
BERNIN E LA NASCITA DEL
RITRATTO BAROCCO »

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, domicilié en l'Hôtel de Ville, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
Reçue en Préfecture de la Gironde le

d'une part,

La DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles – Conservation des Monuments historiques) représentée par Monsieur Claude Jean, Directeur Régional demeurant : 54 rue Magendie à 33000 Bordeaux,

Le Curé affectataire de l'église St Bruno, Michel Garceau – Presbytère St Seurin rue Rodrigue Péreire – 33000 Bordeaux,

et

Le Museo Nazionale del Bargello di Firenze – Via del Proconsolo, 4 – 50122 Forence - Italie

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION :

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine), la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles – Conservation des Monuments historiques) et le Curé affectataire de l'église St Bruno, ont accepté de prêter à titre gracieux le buste du Cardinal François Escoubleau de Sourdis réalisé par Gian Lorenzo Bernini (Le Bernin) en 1622 :

au Museo Nazionale del Bargello di Firenze

en vue de sa présentation lors d'une exposition intitulée « Gian Lorenzo Bernin e la nascita del ritratto barocco » prévue du 2 avril au 12 juillet 2009.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE BORDEAUX

La Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine), la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles - Conservation des Monuments historiques) et le Curé Affectataire de l'église St Bruno s'engagent à prêter le buste de François de Sourdis, classé Monument Historique en 1902.

CONDITIONNEMENT ET TRANSPORT DE L'ŒUVRE

L'enlèvement du buste du Cardinal de Sourdis du National Gallery of Canada est fixé à la deuxième quinzaine du mois de mars 2009.

Les conditions de transport doivent garantir sa sécurité et son intégrité selon les normes internationales en vigueur.

Les opérations de manipulation et d'emballage au départ de l'œuvre seront effectuées en présence d'un Conservateur de la National Gallery of Canada – 380 Sussex Drive PC Box 427, Station A - Ottawa, Ontario Kin9N4 , qui se chargera d'établir le constat d'état.

L'œuvre sera convoyée par l'équipe de la National Gallery et le constat d'état, lors du déballage de l'œuvre à son arrivée à Florence, sera réalisé par un conservateur du Bargello.

Le constat d'état, à l'issue de l'exposition au Bargello sera effectué par Muriel Mauriac, conservateur des monuments historiques, 54 rue Magendie à Bordeaux, qui se chargera du retour de l'œuvre à Bordeaux dans la 2ème quinzaine du mois juillet 2009.

ASSURANCE DE L'EXPOSITION

Le Museo Nazionale del Bargello di Firenze devra contracter une assurance « Clou à clou » tous risques pour une valeur de 700 000 € auprès de la Compagnie d'assurance de leur choix. L'attestation devra obligatoirement être présentée au musée d'Aquitaine, par le Museo Nazionale del Bargello di Firenze, avant l'enlèvement de l'œuvre au National Gallery of Canada - 380 Sussex Drive PC Box 427, Station A - Ottawa, Ontario Kin9N4 .

SECURITE

Au moment de la présentation du buste de François de Sourdis au public, toutes les garanties de sécurité devront être observées et préalablement communiquées à la DRAC et au musée d'Aquitaine.

ARTICLE 3 : PROMOTION ET COMMUNICATION AUTOUR DE L'EXPOSITION.

La promotion de l'exposition sera assurée par le Museo Nazionale del Bargello di Firenze.
La DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles – Conservation des Monuments historiques) et la Ville de Bordeaux (musée d'Aquitaine) doivent impérativement être citées dans tous les documents de communication sur le site de présentation de l'exposition, ainsi que sur le catalogue de l'exposition comme prêteurs.
Les cartels accompagnant les œuvres, ainsi que les notices du catalogue devront indiquer la provenance de l'œuvre (Bordeaux, Eglise Saint Bruno) et son classement aux monuments historiques en 1902.

ARTICLE 4 : CATALOGUES

Des catalogues étant prévus à l'occasion de l'exposition présentée à Florence, le Museo Nazionale del Bargello di Firenze devra obligatoirement en envoyer cinq au Musée d'Aquitaine – 20 cours Pasteur à 33000 Bordeaux.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION :

La présente convention est conclue pour la durée de l'exposition

ARTICLE 6 : DENONCIATION DE LA CONVENTION :

La présente convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des quatre parties par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un préavis trois mois

ARTICLE 7 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention de partenariat seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland à 33077 Bordeaux cedex,
- Pour la DRAC (Direction régionale des Affaires culturelles – Conservation des Monuments historiques) - 54, rue de Magendie à 33000 Bordeaux
- Pour le Curé affectataire de l'église St Bruno, Michel Garceau – Presbytère St Seurin rue Rodrigue Péreire – 33000 Bordeaux
- Pour le Museo Nazionale del Bargello di Firenze – Via del Proconsolo, 4 – 50122 Florence – Italie.

Fait en 5 exemplaires, à

Bordeaux, le .

P/ LA DRAC	P/LA VILLE DE BORDEAUX
------------	------------------------

M. Claude Jean	L'Adjoint au Maire, M. Dominique Ducassou
LE CURE AFFECTATAIRE DE L'EGLISE ST BRUNO M. Michel Garceau	P/ LE MUSEO NAZIONALE DEL BARGELLO